



# ECO-Renopack 2018

Crédits à 0 % de la Région  
Wallonne



# Historique

- Avant, il y avait le FRCE (Fonds Fédéral)
- Maintenant, il y a l'**Ecopack** et le **Rénopack** et l' **Accespack**
- Effet de la régionalisation des compétences





# La procédure

- SWCS (Société Wallonne du Crédit Social) :
  - 078/158.008
  - [www.swcs.be](http://www.swcs.be)
- FLW (Fonds du Logement Wallon) :
  - Les bureaux régionaux
  - [www.flw.be](http://www.flw.be)





# La procédure (Eco Rénopack)

- Ecopack Luxembourg
  - 063/212.661 ou 662
  - [ecopack@province.luxembourg.be](mailto:ecopack@province.luxembourg.be)
- Famenne-Energie
  - 084/244.881
  - [info@famenne-energie.be](mailto:info@famenne-energie.be)





# La procédure Éco Réno et Accespack

- Crédit social du Luxembourg
  - 063/232.674
  - [v.pypaert@creditsocial-lux.be](mailto:v.pypaert@creditsocial-lux.be)
- La Terrienne du Luxembourg
  - 084/322.102
  - [info@terrieneduluxembourg.be](mailto:info@terrieneduluxembourg.be)





# La procédure

- Nous vous proposons une aide administrative pour la constitution des dossiers et un accompagnement social si nécessaire
- Le Guichet EnergieWallonie vous propose un soutien technique





# Pour quels travaux ?

- Tous les travaux repris dans les conditions des primes régionales (Arrêté du Gouvernement Wallon du 26.03.2015)
- Ainsi que :
  - Les poêles à pellets
  - Chaudières condensation mazout et gaz propane
  - Fermeture volume protégé
  - Placement de panneaux photovoltaïques
  - Tous travaux visant à remédier à l'insalubrité





# Travaux Ecopack

- Audit énergétique
- Isolation toiture/murs/sol
- Installation d'un système de chauffage :
  - Chaudière gaz naturel à condensation
  - Chaudière biomasse à alimentation automatique
  - Chaudière mazout à condensation
  - Chaudière gaz propane





# Travaux Ecopack

- Pompe à chaleur pour eau chaude sanitaire et/ou le chauffage
- Chauffe eau solaire
- Fermeture volume protégé
- Poêle à pellets (aussi pour les locataires)
- Installation de panneaux photovoltaïques





# Travaux Rénopack

- Installation électrique
- Remplacement/réfection toiture
- Appropriation de la charpente
- Remplacement corniches et descentes d'eau pluviale
- Remplacement des châssis et les accessoires





# Travaux Rénopack

- Assèchement des murs
- Renforcement ou démolition/reconstruction des murs
- Élimination de la mûrle et du radon
- Remplacement des supports des aires de circulation (sols )
- Tous travaux visant à remédier à l'insalubrité





# Pour quel logement ?

- Le logement :
  - Est situé en Wallonie ;
  - A pour vocation la fonction de logement (dérogation possible pour usage professionnel [50% max] ou mise en location) ;
  - Respecte les prescriptions urbanistiques, les critères de salubrité + installation électrique conforme





# Pour quel logement ?

- La première occupation en tant que logement à titre principal date d'au moins 10 ans au jour de l'ouverture du dossier de crédit





# Pour quel logement ?

Âge du logement	Forme d'Écopack/Rénopack
- De 10 ans	Pas d'Écopack/Rénopack possible
Entre 10 et 20 ans	Prêt
+ de 20 ans	Prêt + prime





# Pour quel montant ?

- Montant : minimum 1.000 EUR et maximum 30.000 EUR (montant **cumulé** de l'Écopack et du Rénopack) + prime assurance-vie éventuelle
- Deux Eco-Rénopack possibles (max 60.000 €)
- Quotité : 100% du coût des travaux
- Taux d'intérêt nominal : 0%
- Garantie : aucune sauf la possibilité d'exiger une hypothèque si Écopack/Rénopack accordé en même temps qu'un Accespack (assurance-vie obligatoire dans ce dernier cas)
- Frais : aucun





# Pour quelle durée ?


- Durée de remboursement : 15 ans maximum
- Sauf si Écopack/Rénopack accordé en même temps qu'un Accespack **pour achat** (dans ce cas, alignement possible sur la durée de celle de l'Accespack)







# Gestion des primes

- La gestion des primes Energie et des primes Rénovation dans le cadre d'une demande d'Écopack/Rénopack est une mission déléguée à la SWCS et au FLW
-  Pas de déclaration préalable





# Gestion des primes

- Application stricte de l'AGW du 26.03.2015 et de l'AM du 30.04.2015
- Experts SWCS/FLW = estimateurs publics
- Prime imputée sur le prêt – Recalcul de la durée de remboursement
- Pas de cumul possible avec prime énergie/rénovation accordée par la Région Wallonne





# Le demandeur

- Obligation de résidence en Belgique
- Âge minimum : 18 ans
- Revenu Globalement Imposable 2016 inférieur à 93.000 €
- Âge maximum : 75 ans au terme du crédit (FLW) ou 81 ans (SWCS)
- Capacité financière suffisante et maximum d'économies personnelles à investir
- S'engager à habiter le logement pendant la durée du prêt





	SWCS	FLW
<b>Écopack/Rénopack</b>	Ménages (propriétaires ou locataires*) comptant jusqu'à deux enfants ou emprunteurs SCWS ayant un prêt en cours de remboursement	Ménages familles nombreuses (propriétaires ou locataires) (3 enfants à charge) ou emprunteurs FLW ayant un prêt en cours de remboursement  + propriétaire bailleur (AIS/membre de la famille ou autre)



\*Locataire : demande possible uniquement pour un poêle à pellets





Type de demandeur	Structure de l'Eco-Rénopack
Propriétaire « occupant » (SWCS/FLW)	Prêt + prime
Propriétaire bailleur via AIS (FLW)	Prêt + prime
Propriétaire bailleur d'un logement gratuitement mis à disposition d'un proche (FLW)	Prêt + prime
Propriétaire bailleur (FLW)	Prêt
Locataire (SWCS/FLW)	Prêt (poêle à pellets)



# Le cheminement

- Contact téléphonique ou autre
  - Coordonnées, précision de la situation familiale
  - Carte d'identité des demandeurs
- Désignation de l'organisme prêteur
  - SWCS
  - FLW





# DES EXEMPLES DE PRÊTS





Remplacement menuiserie  
Installation électrique  
Isolation toiture, murs et sol

Catégorie de revenus	41.100,01 € et 93.000 €
Coût total des travaux (€)	19.100,33
Montant du prêt (€)	19.100,33
Montant primes estimées (€)	5.324,8
Durée souhaitée et finale (en mois)	120
Mensualité	114,8
Durée du prêt (en mois)	166,38







Remplacement menuiserie  
Electricité  
Chaudière gaz naturel

Catégorie de revenus	31.100,01€ et 41.100€
Coût total des travaux (€)	20.140
Montant du prêt (€)	20.140
Montant primes estimées (€)	3.498
Durée souhaitée et finale (en mois )	120
Mensualité	138,68
Durée du prêt (en mois)	145,22



Remplacement couverture toit et descente d'eau  
Isolation toiture par entrepreneur  
Isolation murs par extérieur

Catégorie de revenus	21.900,01 € et 31.100€
Coût total des travaux (€)	30.469,28
Montant du prêt (€)	30.000
Montant primes estimées (€)	7512
Durée souhaitée et finale (en mois )	144
Mensualités	156,17
Durée du prêt (en mois)	192,10



## Isolation toiture Remplacement toiture

Catégorie de revenus	Moins de 21.900 €
Coût total des travaux (€)	28.543,00
Montant du prêt(€ )	28.543,00
Montant primes estimées	12.678,39
Durée souhaitée et finale (en mois)	120
Mensualités	132,21
Durée du prêt (en mois)	216



## Poêle à pellets

Catégorie de revenus	Moins de 21.900 €
Coût total des travaux (€)	4.109,86
Montant du prêt (€)	4.109,86
Montant primes estimées (€)	0
Durée souhaitée et finale (en mois)	60
Mensualité	68,5
Durée réelle (en mois)	60



# Le mot de la fin

- Merci pour votre attention
- Des questions ?

